



DIFFUSER UN SPECTACLE VIVANT

PUBLIC

Chargés de « diffusion » (de production) ou membres de compagnies faisant office de chargés de diffusion dans le domaine du spectacle vivant. Les participants, salariés dans le cadre du régime général ou intermittents, et dans certains cas, bénévoles, peuvent être débutants dès lors qu'ils sont en activité.

OBJECTIFS

- Développer et consolider vos compétences pour la diffusion d'un spectacle vivant.
- Acquérir la méthodologie et les outils pour la mise en œuvre de vos opérations de diffusion.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION

- L'environnement de l'action de diffusion
- La démarche de diffusion
- La relance des programmeurs
- Apports formatifs individualisés

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le responsable pédagogique de cette formation est Bernard AMADE, coordonnateur de l'Unité Culture.

L'équipe pédagogique est, en outre, composée de professionnels de la culture en activité, reconnus pour leur connaissance du terrain et leur expérience de formateur.

Daniel MADRID : Formateur et consultant dans le domaine de la diffusion du spectacle vivant hors musiques actuelles. Chargé de diffusion et de production pour le réseau FNTAV et le festival Marionnettissimo.

C EVALUATION DES ACQUIS ET VALIDATION DU CURSUS

Le contrôle des acquis est réalisé auprès des participants tout au long de la formation. Le bilan à l'issue de la phase collective permet de recenser les besoins de reformulations des notions ou les compléments de formation à apporter en fonction du profil du stagiaire.

Un suivi est réalisé dans un délais de 6 mois pour évaluer la mise en œuvre du projet.

Une attestation de formation professionnelle « Diffusé un spectacle vivant » est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation.

C EFFECTIF, DUREE ET LIEUX

L'effectif est limité à 10 places par session, chacune d'elle dure 36 heures réparties sur 5,5 jours : 33 heures en phase collective et 3 heures en phase individuelle.

Les sessions se dérouleront :

- Bordeaux : du 06 février au 30 mars 2017 à Institut Départemental du Développement Artistique et Culturel, 59 Avenue d'Eysines – BP 155 – 33492 LE BOUSCAT Cedex
- Rouen : du 15 au 19 mai 2017 à l'Office de Diffusion et d'Information Artistique (ODIA) Pôle régional des savoirs - 115 boulevard de l'Europe - 76100 ROUEN
- Dijon : du 19 au 23 juin 2017 à Liaisons Arts Bourgogne (LAB) 8 - 10 Rond-Point de la Nation - Apogée B - 21000 DIJON
- Toulouse : les 6, 7, 8, 14 et 15 septembre 2017 à l'UNION CEPIERE ROBERT MONNIER 108 Route d'Espagne 31100 TOULOUSE
- Lyon : du 16 au 20 octobre 2017 au Théâtre "LES CLOCHARDS CELESTES" 51 Rue des Tables Claudiennes 69001 LYON

C FINANCEMENT

1) L'action peut être prise en charge intégralement par l'AFDAS si vous êtes intermittent ou salarié au régime général d'une structure cotisant à l'AFDAS.

Dans les deux cas, renseignements : <http://www.afdas.com>

D'autres fonds d'assurance formation peuvent intervenir selon votre secteur d'activité.

2) Pôle emploi peut financer en tout ou partie la formation, cela en fonction des régions.

3) Possibilité d'un cofinancement personnel ou de votre compagnie. Intervention éventuelle d'autres collectivités (départements) ou institutions dans le cadre d'un cofinancement. Attention, les délais de réponse des organismes et collectivités financeurs sont parfois long.

C CONTACT

Renseignements au 05 61 43 23 03 ou d.madrid@ucrm.fr

Siège

📍 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse
☎ 05 62 14 95 91 📠 05 62 14 95 95
@ accueil@ucrm.fr